COMPTE RENDU DU CSA FS DU MARDI 9 MAI 2023

Ordre du jour :

1°-opérations NRP au 1er septembre 2023 (pour avis)
2°- information sur l'installation immobilière des services du bassin annécien au 1er janvier 2024 (pour information)
3°- bilan de la formation professionnelle 2022 et plan local de formation 2023 (pour information) : **point non abordé faute de temps**
4°- questions diverses

Opérations du NRP au 01/09/2023

Les travaux à Thonon

On nous rappelle qu'il est difficile de trouver des artisans qui veuillent faire les travaux.

La direction évoque son intention de mettre des agents dans la salle de cantine de Thonon. Nous nous insurgeons contre cette idée et rappelons l'obligation légale de mettre un espace de restauration d'une dimension suffisante pour le nombre de personnes sur le site.

Nous rappelons, par ailleurs, que nous n'avons pas été consulté avant la livraison des plans : cela est fort dommageable car, derrière les mètres carrés et les ratios techniques, il y a des agents et il y a des métiers. Nous tenons à le rappeler et nous serons particulièrement vigilants sur ces derniers aspects.

La Présidente nous rappelle que : ''ça fait 5 ans que le NRP a été démarré dans ce département'', ce qui justifie son approche volontariste.

Saint-Julien-en-Genevois vers SGC Annemasse au 01/09/2023

Travaux sur Annemasse

Notre section s'étonne que le service du SIE de Thonon et notamment l'antenne d'Annemasse n'a pas été concerté par rapport à ces travaux. La direction ayant envoyé les plans en omettant de les mettre dans la boucle. La Présidente/Directrice dit ''assumer un loupé, s'il y a eu un loupé'' concernant le site d'Annemasse.

Nous nous insurgeons contre les plans qui nous sont proposés pour le SCG d'Annemasse et sur lequel nous constatons que la surface de bureau tombe à 5m²/agent.

Cela n'est pas acceptable, ni concernant les conditions de vie au travail, ni concernant les règles de sécurité incendie, notamment au sujet des distances réglementaires de recul entre le siège et le mur et la largeur des passages entre bureaux

On nous répond qu'il s'agit de mesures provisoires. La Direction admet qu'il pourra y avoir des réaménagements.

Nous insistons sur ce sujet des m² : pourquoi nous proposer un projet avec des espaces très réduits, qui descendent jusqu'à 5 m² par agent, si la Direction reconnaît que ces espaces sont insuffisants.

De plus, par respect pour les représentants syndicaux, nous demandons des plans des travaux en couleur, comme ceux qu'utilise la Direction puisque le zonage est délimité par des couleurs dont nous ne pouvons même pas prendre connaissance avec des plans en noir et blanc. Nous transmettre des plans noir & blanc constitue un manque de respect à l'égard des organisations syndicales et ce alors que la direction s'était déjà engagée à fournir aux OS des plans en couleur .

La Direction nous informe qu'elle attend le planning des travaux par le maître d'oeuvre, qu'elle n'a toujours pas.

Nous mentionnons le fait que, depuis 5 ans, les dossiers de NRP ne sont que des copier-coller, pas toujours mis à jour, et ne sont pas conformes aux exigences minimales que les O.S. peuvent attendre.

Nous rappelons que le suivi ''amiante'' triennal doit être fait sur Annemasse et nous souhaitons en obtenir communication.

La Direction nous répond positivement.

Nous rappelons l'état sinistré du département : - 40 B sur le département suite au dernier mouvement national. C'est l'occasion de rappeler que le coût de la vie est un repoussoir pour les candidats à la DDRiP 74 et que nous attendons tous une ''prime de vie chère''. La dernière annonce du Ministre DARMANIN ne nous encourage pas à être optimiste en la matière.

Les réponses des Directeurs qui se succèdent en Haute-Savoie : on fait au mieux'' sont clairement insatisfaisantes. La Présidente nous informe qu'une réunion en Préfecture aura lieu demain pour envisager des solutions pour la Haute-Savoie, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres départements.

Compte tenu de l'ancienneté de cette problématique d'une ''prime de vie chère'' dans notre département, nous sommes sceptiques face aux annonces qui sont faites… nous resterons attentifs, comme toujours, à l'évolution de la situation.

Nous mettons en lumière que, depuis 20 ans, avec le gel du point d'indice et l'inflation, nous avons perdu 20 % de pouvoir d'achat ! Le ''pansement'' de la prime de vie chère ne compensera pas cette perte de pouvoir d'achat : 20 % de pouvoir d'achat en moins, c'est 20 % de retraite en moins. Il faut aussi revaloriser la rémunération des fonctionnaires.

Nous insistons sur le fait que le recrutement massif de contractuels ne règle pas le problème.

La Direction nous rappelle que, malgré les efforts d'attractivité, la DGFiP manque de candidats.

Ce à quoi nous répondons que les salaires de débutants de la DGFiP sont insuffisants, ainsi que les évolutions de carrière. C'est donc en revalorisant ces derniers que l'on pourra recruter plus !

De plus, ''l'aspirateur suisse'' complique la situation : en se rajoutant 1h30-2h de trajet, un candidat à l'emploi peut multiplier son salaire par 2, et facilement par 3.

Et enfin, le télétravail ne peut être proposé à des contractuels débutants, contrairement à ce qu'ils demandent.

Au vu de tous ces éléments, nous votons ''contre'' au premier vote sr le NRP St Julien/ SGC Annemasse.

NRP Tanninges

> Notre section s'inquiete de la réception des budgets de la trésorerie de Tanninges. Cette trésorerie est soutenue depuis de nombreuses années par l'EDR et le sous-effectif chronique n'aide pas à résoudre toutes les anomalies.

Cette charge de travail va se répercuter sur Bonneville, qui a déjà une charge de travail conséquente.

Nous votons contre.

Opération de St Gervais : transfert vers La-Roche-sur-Foron

Nous nous posons des questions sur les plans fournis dont les m² ne semblent pas refléter la réalité.

Notre section fait état d'une « coquille » sur un des collègues. En effet, il est précisé que cette opération ne l'éloigne pas de son lieu de vie alors qu'il s'éloigne de plus de 5km. Alors oui, ce n'est « que » 5km mais cela n'arrange pas le collègue.

La configuration du plateau du SGC est à revoir avec les agents.

Nous votons ''contre''.

Opération Trésorerie d'Evian : transfert au SGC de Thonon

La Direction nous informe que les entreprises ont été trouvées et qu'il reste encore des étapes avant le démarrage effectif des travaux.

Nous mettons en lumière que, dans les conditions décrites, les travaux n'étant pas réalisés au 01/09/2023, le transfert du service ne pourra pas se réaliser à cette date, c'est-à-dire le transfert des emplois.

La Présidente confirme que ''les emplois sont transférés'', mais cela ne signifie pas que les agents le sont.

Nous prenons acte que les ''chaises juridiques'' sont transférées, dans l'attente de la fin des travaux. Et qu'alors, les ''chaises d'effectifs'' seront transférées.

Nous votons ''contre''.

Transferts à la trésorerie hospitalière de la Roche-sur-Foron

Nous votons ''contre''.

Notre section fait état d'un sentiment d'épuisement sur cette trésorerie. Elle absorbe chaque hôpital, ehpad successivement sans qu'aucun agent ne suive la mission et ce transfert (de Sallanches et de Taninges) va se faire sans qu'un collègue suive physiquement la mission. Cette trésorerie a besoin de stabilité et comme l'ensemble de notre département, elle a surtout besoin de collègues !

Potentiellement, deux collègues de Sallanches seront en travail à distance.

Mouvements des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL)

La Présidente nous informe que, suite à ce mouvement, les affectations de CDL sont complètes.

Elle indique que les CDL doivent être ''au plus près des collectivités pour lesquelles ils travaillent'' : les affectations se feront donc en ce sens.

Bilan de la formation professionnelle 2022 et plan local de formation 2023 (pour information)

Ce point n'a pu être abordé faute de temps.

Voir mail de Philippe c/c et BAM

Question diverses

La Présidente rappelle que l'informatique est la priorité de la DG.

Le contrôle fiscal, comme indiqué dans le récent communiqué de presse du Ministre, Gabriel ATTAL, va se voir affecter 1 000 ETP. Il y aura aussi des évolutions en terme de procédures.

Information sur l’installation immobilière des services du bassin annécien au 1er janvier 2024

Le projet prévoit :

- SIE SIP Seynod sur Annecy.
- PCRP, PCE et RPS vont sur Seynod.

La Direction rappelle les visites qui ont été faites.

Nous indiquons que ce projet ne satisfait personne, que les agents étaient très en colère et n'avaient pas du tout l'impression d'être entendu par la sois disant "consultation" de façade. Nous rappelons le grand nombre de pétitions qui ont été faites. Il s’agit d’une véritable ‘’levée de boucliers’’ ! Les agents sont, globalement en colère, et sinon écoeurés.

En conséquence, nous dénonçons de vrais risques psycho-sociaux pour les collègues.

La Présidente, agacée par nos remarques, rappelle qu’il s’agit d’un point d’information et non pas de vote, qui aura lieu lors d’un prochain CSA L, qu’elle n’a donc pas à répondre à nos questions.

La direction indique qu’en 2019, un précédent projet visait à ramener la Direction (rue de la Gare) au bâtiment de la Cité administrative a été stoppé suite à la crise Covid, puis enterré.

La Direction rappelle ‘’l’envahissement de salle d’instance’’ ayant eu lieu à l’initiative des O.S., qui a marqué les mémoires…

Nous évoquons le PRS et l'opposition du service à son arrivée sur Seynod.

La direction indique que les agents du PRS sont venus visiter le site de Seynod, que tout s'était bien passé, qu'il n'y avait pas de problème.

La direction affirme que le PRS était au courant depuis 2019 qu'il allait déménager sur Seynod, que ce n’est pas pour eux une nouveauté.

La Présidente mentionne que Annecy commune historique et Seynod forment une seule et même commune depuis le 01/01/2017, la nouvelle commune d’Annecy.

Nous expliquons que les contraintes de transport domicile-travail affectant la vie des agents sont bien réelles, elles. La remise en cause de notre affectation juridique, au motif de la fusion des 5 communes d’Annecy, nous paraît particulièrement choquante.

Nous demandons à ce que l’espace convivialité de la BCR soit maintenu pour des accueils de services extérieurs pour des raisons évidentes de collecte d’information et, partant, d’efficacité au travail.

Nous rappelons la nécessité de prévoir des espaces de convivialité convenables, ainsi que des espaces de parking.

Nous rappelons une nouvelle fois, que séparer le parking de Seynod en 2 en laissant un espace pour les contribuables est une très mauvaise idée pour plusieurs raisons :

- la première est qu’avec la densification du site, la création d’un espace de recharge pour véhicule électrique, d’un espace pour les poubelles, de nouveaux racks vélos, il y aura deux fois plus d’agents que de places de parking et que l’ensemble du parking doit être réservé au personnel

- la seconde est que sur les autres sites du département : CAE, Thonon, Annemasse, le parking est bien réservé au personnel et non aux usagers

- la troisième est que ce parking usager ne profitera ni aux usagers ni au personnel puisqu'il sera utilisé par le personnel de l'école privée, comme c'est déjà actuellement le cas, pour se stationner en journée complète et le matin et le soir par les parents d'élèves avec tous les risques maintes fois dénoncés dans le Duerp des enfants en très bas âge qui courent dans tous les sens sur le parking.

L'ordre du jour étant encore une fois bien trop chargé pour une demi-journée de réunion, les autres points à l'ordre du jour sont reportés.